

Animateur de Centre-Ville VTA (Volontaire Territorial en Administration)

Service / Site : Services Techniques – Poste mutualisé entre les Villes de Vinay et de Saint-Marcellin

Type de contrat : CDD 18 mois

Profil : Volontaire Territorial en Administration

Le volontaire territorial en administration (VTA) est un jeune diplômé âgé de 18 à 30 ans et d'un niveau Bac+3 au moins, qui renforce les compétences en ingénierie de projets d'un territoire rural le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum.

Ces postes s'adressent notamment (mais pas exclusivement) à de jeunes diplômés en droit, aménagement du territoire, géographie, administration des collectivités, sciences politiques, pour remplir des missions comme l'élaboration de diagnostics, la contribution à l'animation ou à l'élaboration de projets de territoires, le montage de dossiers de demande de subvention, le montage de projet ou encore apporter un appui à des chefs de projets (PVD, PAT, etc.).

Description de la mission :

Sous la responsabilité du Chef de Projet Petites Villes de Demain de la Ville de Saint-Marcellin et en lien directe avec la politique de revitalisation du territoire, et du DGS de la Ville de Vinay vous serez chargé de proposer une stratégie permettant le développement de la dynamique commerciale au travers de 2 piliers majeurs de compétences :

Animation

Accompagner les actions d'animation portées par les

associations de commerçants et par la Ville (mercredis du kiosque, mon centre bourg à un incroyable commerce)

Communiquer sur la politique communautaire de développement du commerce local,

Rendre visibles les commerces en conduisant un projet de signalisation cohérente et adaptée en lien avec la Cheffe de service Espaces publics de Saint-Marcellin et le DGS de Vinay.

Concevoir, porter à connaissance et mettre en œuvre un projet d'enseignes éphémères et de boutiques à l'essai de pour les locaux vacants,

Soutenir les projets de transmission ou/et la reprise de commerces, questionner la pertinence du portage foncier des cellules par la ville

Rédiger la charte qualité des terrasses

Faire le lien entre les Unions Commerciales Ville et intercommunale et les élus en charge du commerce.

Développement

Prospecter de nouvelles enseignes structurantes,

En lien avec les principes du document cadre « Opération de Revitalisation du Territoire », réfléchir au renforcement / redéfinition des linéaires stratégiques : consolidation des linéaires commerciaux **et refus de périphérisation**

Intégrer la thématique commerce dans les aménagements d'espaces publics,

Participer à la création d'une brochure numérique de promotion du commerce local,

Aider au fonctionnement des associations de commerçants (animations, fidélisation de la clientèle...).

Accompagner les propriétaires de locaux commerciaux vacants pour trouver et installer de nouveaux commerces.

Profil, compétences et qualités requises

:

De formation BAC+3 à BAC+5 dans le domaine de la gestion, du commerce ou développement local/économique, aménagement du territoire/géographie

Vous disposez :

- de compétences avérées dans la conduite et la gestion de projet,
 - de compétences en techniques d'animation et de communication et vous avez le sens de l'écoute
 - de compétences en animation vous permettant de mobiliser les différents acteurs et partenaires,
 - de facilités à la conduite de réunions,
 - d'une capacité d'analyse et de veille juridique,
 - d'une capacité à travailler en transversalité et à être force de proposition, à travailler en équipe et également en autonomie
 - de bonnes qualités relationnelles (diplomatie, discrétion...)
- et du sens du service public,
- de bonnes connaissances informatiques,
 - d'un esprit d'initiative et rigoureux, disponibilité, polyvalence,
 - du permis B

Conditions de travail :

- Type d'emploi : Contrat à Durée Déterminée de 18 mois
 - Temps de travail : Temps complet de 35 heures réparties du lundi au vendredi avec possibilité de réunions en soirée et le week-end en fonction des temps forts de l'animation commerciale
 - Cadre d'emploi catégorie A – Attaché territoriale
 - Rémunération : Rémunération statutaire + prime mensuelle + COS
 - Aide VTA attribuée par l'Etat : Une aide allouée sur le nom de « Coup de pouce sac-à-dos d'un montant de 5

000 € vise à accompagner le jeune recruté dans ses dépenses d'installation (mobilité, logement, premières fournitures)

Accompagnement de la collectivité : Tutorat / supervision du Chef de projet PVD

Contact

Service ressources humaines



Hôtel de Ville,
21 place d'Armes



[04 76 38 81 13](tel:0476388113)



[ressources.humaines @saint-marcellin.fr](mailto:ressources.humaines@st-marcellin.fr)